



A la sécurité
du pays portent le
souci!

Payez votre abonnement,
respectivement prolongez,
maintenant.

AZB / P.P. 3001 Bern

L'IDEE

Jeunes UDC Romands

www.zeitungidee.ch

1/2017

Abo Fr. 35.-

Stopper l'éviction des citoyens

L'UDC a déposé 116'709 signatures à l'appui de son initiative populaire „Le droit suisse au lieu de juges étrangers (initiative pour l'autodétermination)“ et marqué cet événement par une conférence de presse. Conformément à la Constitution fédérale, le peuple suisse et les cantons forment le législateur suprême de notre pays. Or, le Parlement, le gouvernement, l'administration, la justice et les professeurs de droit ont constitué une alliance inquiétante pour destituer sournoisement le constituant. L'initiative pour l'autodétermination corrige ce cap dangereux en réaffirmant la Constitution fédérale dans son rôle de source suprême du droit de la Confédération suisse et en donnant la priorité au régime constitutionnel suisse par rapport au droit international, hormis la partie impérative de celui-ci. La sécurité du droit et la stabilité sont en effet deux piliers essentiels de notre prospérité et de notre performance économique.

L'autodétermination législative de la Suisse est constamment minée. Des exemples parmi d'autres pour illustrer ce constat : le peuple et les cantons ont exigé une gestion autonome de l'immigration et accepté l'initiative sur l'internement. Or, la politique et les tribunaux refusent d'appliquer ces deux articles constitutionnels en invoquant des dispositions du droit international non impératif (ledit droit des peuples). L'intention est évidente : ces milieux cherchent à restreindre la démocratie directe, donc à éliminer cette particularité suisse qui fait des citoyennes et des citoyens le souverain dans l'Etat. Il s'agit là d'un coup d'Etat, d'une attaque frontale contre la hiérarchie constitutionnelle de notre régime étatique.

Pour stopper ce développement, l'initiative pour l'autodétermination «Le droit suisse au lieu de juges étrangers» formule les exigences suivantes :

- sauvegarder la sécurité du droit et la stabilité en clarifiant le rapport entre le droit national et le droit international ;
- sauvegarder l'autodétermination des Suissesses et des Suisses et avec elle une démocratie directe unique au monde ;
- faire du droit constitutionnel fixé par le peuple et les cantons la source de droit suprême de l'Etat ;
- empêcher qu'une «élitocratie» (administration, gouvernement, juges, professeurs) destitue progressivement le peuple de son rôle de souverain ;
- empêcher une reprise automatique («dynamique») de droit UE et de droit international (droit des peuples) ;
- sauvegarder l'indépendance et, partant, garantir la liberté et la prospérité ;
- obliger le Conseil fédéral et le Parlement de respecter à nouveau la volonté du peuple et d'appliquer les décisions populaires, par exemple en ce qui concerne la gestion de l'immigration ou l'initiative sur l'internement.





La destruction de notre liberté d'opinion



Par Pascal Käser
Président des Jeunes UDC Soleure

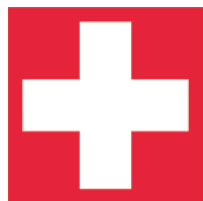
On l'a vu l'année dernière, on le verra aussi cette année : le but est d'influencer les gens sur leur vision de certains thèmes. On nous suggère, que la politique du libre passage aux frontières est juste. Les médias prétendent nous dire la vérité : Que le Président Trump

risque de ruiner l'Amérique et que l'économie est corrompue. Les médias, mais aussi l'école influencent notre opinion.

Lorsqu'un partisan de la gauche gagne une élection, cela semble normal. Exemple : les élections en Autriche. On a entendu à plusieurs reprises qu'une victoire de Monsieur Hofer entraînerait une crise. Pour ses partisans, il a été quasi impossible d'émettre leur point de vue. L'image véhiculée est que les électeurs sont de vieux hommes frustrés et mal instruits. Beaucoup de médias n'aimeraient pas entendre autre chose. Dans mon Université, la préférence des candidats aux élections était claire. Au lycée n'en parlons même pas.

Il est plus facile de diffamer quelqu'un que de se confronter à ses arguments. Il semblerait qu'il y ait deux points de vue : Celui de la Gauche qui est juste ou celui du Stupide qui est faux. Paradoxalement, les personnes critiquant l'intolérance sont elles – même intolérantes.

De nos jours, il s'agit d'accepter la diversité d'opinion. Cela ne convient pas à tout le monde. La communication est primordiale. La liberté d'opinion représente un rôle central pour la cohabitation des humains.



**La politique t'intéresse ?
Tu souhaites t'investir pour ton pays, La Suisse ?
Engage-toi dès maintenant !**

- Je souhaite devenir membre des Jeunes UDC
- Je souhaite m'abonner au journal « L'IDEE » en français (abonnement CH : CHF 35.–)
- Je souhaite m'abonner au journal « L'IDEE » en allemand CHF 35.–

NOM _____ PRENOM _____

ADRESSE _____

NPA _____ LOCALITE _____ CANTON _____



DATE DE NAISSANCE _____ TEL. _____

EMAIL _____ SIGNATURE _____

A remplir et renvoyer à : JEUNES UDC SUISSE, CASE POSTALE 6803, CH-3001 BERNE

Pourquoi l'UDC ne doit-elle pas lancer un référendum contre la révision de la loi sur les étrangers ?

Par Jean-Luc Addor, Conseiller national, UDC Valais romand

Le 16 décembre 2016, le Parlement fédéral (sans l'UDC !) a commis une forfaiture inouïe en refusant d'exécuter un mandat pourtant clair que le peuple a inscrit dans notre constitution. Violant consciemment notre constitution et le serment de la respecter, une alliance suspecte de la gauche et du PLR (avec la complicité du PDC qui s'est abstenu) a préféré capituler sans conditions devant l'Union européenne. Elle a ainsi confisqué la souveraineté populaire, se moquant de la démocratie directe comme si nous vivions, comme les pays de l'UE, dans un système où les parlementaires font ce qu'ils veulent entre les élections. Cet abus, ce mépris des institutions et du peuple, un ancien professeur de droit constitutionnel lui a donné un nom : ce qui s'est passé le 16 décembre, ça s'appelle un coup d'Etat !

Rappelons que notre initiative contre l'immigration de masse, devenue article constitutionnel, donnait au Conseil fédéral et au Parlement un mandat très précis :

- restaurer la souveraineté de la Suisse dans la gestion de son immigration
- limiter le nombre des étrangers par des plafonds et des contingents annuels
- par la préférence nationale, défendre les Suisses face à la concurrence étrangère (y compris les frontaliers) sur le marché du travail
- interdiction de conclure des traités internationaux contraires à ces principes
- d'ici au 9 février 2017, renégocier et adapter les traités existants contraires
- à défaut, réaliser tout cela par une ordonnance du Conseil fédéral

Mais que trouve-t-on dans la loi votée le 16 décembre ? Eh bien rien ! Pour reprendre l'image utilisée par notre chef de groupe Adrian Amstutz, c'est une bouteille de Coca light, tellement light qu'elle est... vide ! Au lieu d'une loi sur la gestion de l'immigration, nous n'avons qu'une sorte de petite loi sur le chômage. Tout repose sur une institution dont, au demeurant, le fonctionnement est pour le moins problématique : les ORP.

Notre constitution parle de souveraineté ? Nous n'aurons qu'une capitulation face à l'UE et à la libre circulation des personnes ! Combattre l'invasion migratoire qui frappe la Suisse comme le reste de l'Europe ? Sans plafonds ni contingents (des gros mots pour l'UE et pour ceux qui exécutent ses ordres), pas un étranger de moins n'entrera en Suisse ; nous continuerons à marcher à grands pas vers ce Grand Remplacement qui, un jour, verra les Suisses de souche minoritaires dans leur propre pays ! Préférence nationale ? Les ressortissants de l'UE pourront s'inscrire dans nos ORP ; donc, pas un Européen et surtout pas un frontalier de moins ! Interdiction des traités internationaux favorisant l'immigration ? A peine le vote intervenu au Parlement, le Conseil fédéral ratifiait l'extension de la libre circulation à la Croatie ! Et qu'est-ce qu'on a encore entendu (malheureusement trop tard), quelques jours après seulement ? Une porte-parole de la Commission européenne qui se vantait par des propos jamais démentis de ce que l'UE (forcément avec la complicité de politiciens suisses) avait non seulement accompagné ce processus, mais l'aurait même dirigé (rien que ça !)

Face à un tel foutage de gueule, notre première envie, à nous qui avons travaillé au résultat historique du 9 février 2014, ce serait évidemment de lancer un référendum. Mais un référendum pour quoi faire ? Sûrement pas pour faire plaisir à M. Stojanovic, ni pour marcher dans son opération d'enfumage (car vous avez compris, je pense, que c'est un piège et que M. Stojanovic ne poursuit pas du tout les mêmes objectifs que nous et que son objectif, par son référendum, ça n'est pas de stopper l'immigration de masse, mais juste de combattre l'UDC) !

Quel serait le résultat pratique d'un référendum si nous gagnions devant le peuple ?

Le statu quo ! La loi du 16 décembre n'entrerait jamais en vigueur. Ça ne changerait donc rien concrètement. Le Conseil fédéral devrait faire ce que la constitution lui impose (et qu'au demeurant, il devrait préparer aujourd'hui déjà puisque le mandat constitutionnel n'a pas été exécuté) : promulguer une ordonnance.

Seulement voilà : on sait que même les velléités manifestées dans le projet initial d'imaginer que dans des circonstances graves, la Suisse puisse faire acte de souveraineté par une clause de sauvegarde unilatérale ont disparu au Conseil fédéral. On ne peut donc rien attendre ni de ce Parlement qui se moque du peuple et de la constitution ni même du Gouvernement qui s'est accommodé de cette capitulation, de cette trahison. J'ai dit que cette loi, c'est rien. Alors à quoi bon lancer un référendum contre... rien pour préserver une situation dont nous ne voulons pas ?

L'UDC ne veut pas d'un semblant de référendum. Car un éventuel référendum – que celui-ci aboutisse ou non – n'aura aucune incidence sur l'immigration. Les gens seront une nouvelle fois trompés si on leur soumet la question ainsi.

Alors que faire ?

Eh bien d'abord s'attaquer non pas simplement aux effets (une loi vide et inutile), mais à la cause. Cette cause porte un nom, omniprésent dans les débats, qui explique ce refus d'appliquer la volonté du peuple et la constitution : l'Accord sur la libre circulation des personnes. L'ASIN a déjà annoncé son intention de lancer une initiative pour dénoncer cet accord qui porte atteinte à la souveraineté de la Suisse. Eh bien le moment venu, nous, UDC, devons décider si nous sommes prêts à suivre cette voie pour assumer jusqu'au bout nos responsabilités vis-à-vis du peuple qui veut limiter l'immigration.

L'autre voie, c'est de combattre RASA ou un éventuel contre-projet. Nous n'y échapperons pas ; car les initiants ont déjà annoncé que sans un contre-projet qui, d'une manière ou d'une autre, formellement ou de manière camouflée, annulera le vote du 9 février 2014, ils maintiendront leur initiative. Ce combat inévitable, nous devons nous y préparer ; nous devons concentrer nos moyens pour le gagner. Ne dispersons donc pas nos forces dans un référendum qui, de toute manière, n'empêchera pas un étranger de plus qu'aujourd'hui d'entrer en Suisse !

Voilà pourquoi le groupe UDC, tout comme la direction de notre parti, a renoncé à brandir la menace d'un référendum. Et voilà pourquoi (car c'est à vous, à la base du parti que revient la décision finale) je vous propose de confirmer cette position et de renoncer à un référendum, car celui-ci ne stoppera pas l'immigration de masse.

Je vous propose du même coup d'approuver la feuille de route proposée par le Bureau de la Direction du parti et de reprendre ce débat nécessaire et essentiel sur l'immigration à l'assemblée des délégués de juin prochain. D'ici-là, le Bureau nous aura soumis un rapport détaillé avec des variantes et des propositions concrètes pour permettre à notre pays de gérer son immigration d'une manière autonome.

Car comme vous l'avez compris, ce que nous vous proposons, ce n'est pas de rien faire. C'est encore moins d'abandonner le combat, au contraire même. Ceux qui me connaissent savent que ce n'est pas le genre de la maison. Continuer le combat, donc, mais pas n'importe comment et... pas avec M. Stojanovic !

Ce n'est qu'ainsi que nous garderons intactes les forces dont nous avons besoin pour combattre le lobby immigrationniste et pour défendre la Suisse et les Suisses contre l'invasion migratoire avec en ligne de mire un autre référendum qui viendra tout seul, sans avoir à récolter de signatures : les élections fédérales de 2019 ! Ce sera alors l'heure des comptes, devant le peuple.



L'accord-cadre UE détruit une tradition démocratique développée au cours de plusieurs siècles



Par Lukas Reimann, conseiller national et président de l'ASIN

Réunissant plusieurs communautés linguistiques et plusieurs religions, la Suisse est une nation fondée sur la volonté de ses habitants. Elle est un Etat fédéral depuis 1848, un parmi 23 au total au niveau mondial et le deuxième plus ancien après les Etats-Unis d'Amérique.

L'Etat suisse est organisé selon le principe fédéraliste et se subdivise en trois niveaux politiques – la Confédération, les cantons et les communes. L'accord-cadre impose un quatrième niveau, celui de la bureaucratie UE, qui écraserait la structure étatique suisse dont l'efficacité est pourtant largement prouvée.

Un cadre politique ou, dans le cas concret, un accord-cadre restreint la liberté d'action, l'indépendance et la démocratie. Un cadre impose des limites à toute action politique. La tradition démocratique et libérale suisse serait enchaînée. Mais ce n'est pas tout : ces chaînes seraient constamment resserrées à cause de l'adaptation dite dynamique – donc automatique – au droit UE. Jusqu'à ce que chaque étape devienne une torture.

Cet accord-cadre est un traité d'assujettissement : l'égalité bilatérale des droits et les comités mixtes Suisse-UE à composition équitable pour régler les différends seraient abolis et remplacés par un droit de sanction donné à l'UE, par une jurisprudence étrangère et des juges étrangers. L'utile participation du peuple et des cantons à la politique extérieure serait réduite à un strict minimum. En privant le peuple de ses droits, on met fin à la tradition libérale et démocratique de la Suisse. Ni plus, ni moins. Le peuple n'aurait plus rien à dire. L'avenir de notre pays serait déterminé par des fonctionnaires avides de pouvoir. Ingérence étrangère à la place d'autodétermination !

Pourquoi avons-nous besoin d'un cadre ? Il s'agit, nous dit-on, de former un cadre pour le „rattachement institutionnel de la Suisse“, une notion trompeuse qui signifie en réalité l'adhésion de la Suisse à l'UE. Après l'échec du Brexit, l'UE a absolument besoin d'un succès. Enchaînée à l'UE, la Suisse en tant que contributeur net serait évidemment la bienvenue. Il suffit de jeter un regard sur les Etats membres de l'UE pour comprendre ce qui attendrait la Suisse.

Le centralisme UE s'est traduit au fil des ans par un enfer fiscal, un surendettement massif, un déclin économique et une surréglementation inextricable. L'UE est à tel point divisée par les disputes internes qu'elle est incapable d'agir. L'immigration de masse incontrôlée et l'islamisation avec son corollaire, le terrorisme d'islamistes fanatiques, sont les conséquences de la dictature insensée des fonctionnaires UE. Le chômage atteint des sommets et la jeunesse européenne n'a plus guère de perspectives. Le peuple n'a pas voix au chapitre. Comment ose-t-on affirmer qu'il s'agit là d'une perspective d'avenir pour la Suisse ? La Suisse est la preuve vivante que les choses vont mieux sans UE. Elle dépasse largement l'UE dans toutes les statistiques internationales sur la capacité d'innover, la qualité de la vie, l'emploi, la compétitivité, la charge de la dette ou la stabilité – non pas malgré son indépendance, mais à cause de son indépendance !

L'accord-cadre détruirait cette voie vers le succès. Elle ferait de nous les contributeurs nets d'un système pourri. Des droits populaires uniques au monde seraient sacrifiés. Car la démocratie est l'ennemi numéro un de

l'élite UE. Il va de soi que nous voulons commercer avec le monde entier – sans que l'UE ne se mêle de nos affaires. Le système d'irresponsabilité organisée pratiquée par l'UE affaiblit l'Europe. Le gaspillage d'argent est encouragé jusqu'à la faillite. Contrairement à la concurrence, un système économique de transfert génère la paresse et le nivellement par le bas. Les performants financent les incapables jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de performants. L'UE affaiblit l'Europe et obstrue l'avenir de la jeunesse européenne. Il faut éviter à tout prix que la Suisse devienne un trophée de l'UE et coule avec elle. Nous ne nous référons pas aux faibles, mais nous nous mesurons aux plus forts du monde.

L'un de grands avantages de l'Europe par rapport aux autres continents résidait dans son extraordinaire diversité et dans la concurrence constructive entre les Etats. Chacun cherchait à rejoindre les meilleurs. Ce sont ces Etats nationaux qui ont construit l'Europe et ils ne l'ont pas fait pour se dissoudre comme un morceau de sucre dans une tasse de thé. Le remplacement des pays européens par un super-Etat UE n'est pas dans l'intérêt des Européens. Il serait grand temps que Bruxelles en tienne compte dans sa politique. L'euro-idéologie acharnée va finir par pousser l'Europe dans l'abîme. Les politiciens UE doivent enfin admettre qu'ils se sont trompés dans leurs calculs. L'accord-cadre est un élément de cet acharnement sur une politique perdante, sur la politique de l'UE. Il n'est certainement pas conforme au modèle à succès suisse.

Un ballon trop gonflé finit par éclater. Il en a toujours été ainsi. L'UE boursoufflée est un modèle de fin de série. Il faut une nouvelle réflexion sur l'avenir de l'Europe. La Suisse peut y apporter une contribution importante – justement parce qu'elle n'est pas membre de l'UE et parce qu'elle ne le sera jamais si cet accord-cadre est abandonné. Tout en poursuivant des relations amicales, la Suisse doit garder, dans l'intérêt de son économie et de ses citoyennes et citoyens, une saine distance par rapport à la bureaucratie UE. Il en va de sa sécurité et de sa stabilité.

Roland Baader a trouvé les mots justes pour qualifier cette situation (cf. le nouveau livre sur l'oeuvre de Roland Baader «Das Ende des Papiergeld-Zeitalters – Ein Brevier der Freiheit» (la fin de l'ère de l'argent-papier – un bréviaire de la liberté) paru aux éditions Johannes Müller Bern 2016): «L'UE politique est la plus grande oeuvre de bricolage social réalisée depuis l'instauration de l'Union soviétique. Elle est définie dans un gros pavé appelé Constitution européenne qui, en réalité, invalide toutes les constitutions nationales dans lesquelles les peuples d'Europe ont inscrit leurs droits de la liberté après avoir durement combattu pour les obtenir. Celles et ceux qui, dans un esprit européen, s'inquiètent réellement de la paix en Europe et de la liberté des Européens, doivent combattre avec détermination un projet UE fondé sur la dictature de conseils à la mode communiste» (traduction de l'allemand).





Le plus suisse des apéritifs...
l'absinthe du Val-de-Travers 

LES FÉES DU VALLON
SPÉCIALISTES DE L'ABSINTHE

Nouvelle boutique en ligne bientôt disponible !

WWW.ABSINTHIUM.CH

Économiser n'est pas démanteler!

Service d'information du Centre Patronal, 20.12.2016

L'élaboration difficile du budget 2017 de la Confédération a mis en évidence les pressions qui s'exercent pour réduire les dépenses de l'administration. Cette dernière va devoir faire des économies. Cela ne va toutefois créer aucune pénurie pour l'Etat et les entreprises publiques, dont les emplois ont connu une forte croissance par rapport au secteur privé. Il s'agit en revanche de freiner les tendances centralisatrices et l'inflation législative, afin que les tâches publiques puissent être assurées de manière efficiente.

Le secteur public en forte croissance

Certaines collectivités publiques connaissent aujourd'hui une situation financière délicate qui impose inévitablement des mesures d'économies. Face à cette situation, la population attend logiquement que l'Etat réduise ses dépenses. Dans une récente enquête d'Avenir Suisse, les personnes interrogées ont exprimé comme première revendication des efforts d'économies de la part des administrations publiques. Une réduction de l'ordre de 23% serait envisagée, posant ainsi le défi d'une efficacité accrue. Ces préoccupations se sont invitées dans les débats parlementaires de la semaine dernière, au terme desquels le budget 2017 de la Confédération va obliger l'administration à économiser quelque 128 millions de francs.

Cette intransigeance s'appuie sur des chiffres: selon la statistique fédérale de l'emploi, le nombre d'équivalents temps plein (ETP) dans les administrations publiques a augmenté de 120'000 en 1999 à 160'000 en 2015. Dans le même laps de temps, le secteur de l'éducation – publique et privée – a vu la création de plus de 50'000 nouveaux emplois. Le même constat vaut dans le secteur santé-social, où les emplois – publics et privés – ont augmenté de 160'000 à 470'000 en un quart de siècle.

La création de ces nouveaux emplois ne s'explique pas uniquement par la croissance de la demande. Et même si les chiffres mentionnés prennent en

compte des emplois privés, d'autres enquêtes montrent que la croissance a été plus rapide dans le secteur public et parapublic que dans le secteur privé.

Moins de protestation, davantage de responsabilité

Il n'est pas correct de prétendre que les mesures d'économies entraînent forcément un démantèlement des prestations à la population. Ce qui est demandé, c'est que l'Etat adopte une attitude responsable et qu'il dépense de manière rationnelle les ressources généreusement accordées par la population depuis des années. Dans les administrations et les entreprises publiques, il y a une marge de manoeuvre pour réaliser des économies sans diminuer les prestations. Cela n'a rien à voir avec un «démantèlement».

Depuis un certain temps déjà, on perçoit une tendance régulière à la centralisation des tâches publiques. Parallèlement, le gonflement de l'appareil étatique trouve aussi son origine dans une certaine frénésie législative, qui amène à créer de nouvelles tâches réservées aux pouvoirs publics. Dans cette manie réglementaire, on oublie un peu trop facilement un des principes fondateurs de la Confédération, à savoir que cette dernière ne doit exercer que les tâches qui lui sont expressément attribuées par la Constitution fédérale.

Il serait souhaitable qu'à l'avenir toutes les parties s'engagent en faveur d'une exécution des tâches publiques la plus rationnelle possible, avec une claire répartition des tâches. Davantage de responsabilité devrait notamment être laissée aux cantons et aux communes. Cela revivifierait la démocratie, renforcerait la proximité de la population avec le monde politique et intéresserait davantage les citoyens à la définition et au contrôle de l'utilisation des ressources disponibles.

Préserver le canton de Vaud contre l'intégrisme religieux



Par Nicolas Fardel,
Membre du comité exécutif élargi

Le 10 janvier 2017, la récolte de signature pour l'initiative cantonale vaudoise contre l'intégrisme religieux a été lancée. Cette initiative soutenue par l'UDC et les Jeunes UDC

est primordiale afin de lutter contre le communautarisme et de préserver notre mode de vie et nos traditions.

Depuis 2003, la Constitution vaudoise permet que des communautés religieuses soient reconnues « d'intérêt public ». Il s'agit d'une reconnaissance officielle ouverte à toutes les communautés religieuses présentes dans le canton. Mais il y a des lacunes dans la législation actuelle qui pourraient et seront probablement exploitées par des intégristes afin de revendiquer des privilèges au nom de préceptes propre à leur religion. L'initiative contre l'intégrisme religieux combat cette dérive en empêchant les intégristes de

se prévaloir de la reconnaissance officielle pour revendiquer des privilèges tels que des subventions publiques, ouvrir des aumôneries dans les services publics (écoles, hôpitaux, prisons), demander des jours fériés équivalents à ceux de nos églises, prohiber certains aliments des cantines scolaires ou encore refuser la mixité par exemple à l'école.

Il ne fait guère de doute que la reconnaissance sera instrumentalisée par des intégristes religieux. Au nom de l'égalité de traitement, des intégristes obtiendraient des avantages qu'ils refusent pourtant eux-mêmes à ceux qui ne partagent par leur foi. Nous devons empêcher que la reconnaissance serve l'intégrisme religieux.

Chaque concession accordée au nom du multiculturalisme est en réalité un gage que nos autorités font aux intégristes. Qu'ils soient de gauche ou de droite, les politiciens prétendent tous vouloir l'intégration des étrangers et des cultures étrangères dans notre société. Mais communautarisme est l'exact opposé de l'intégration.

En conclusion, cette initiative lutte contre la création de sociétés claniques, protège notre mode de vie et nos libertés, dénonce les politiciens laxistes qui tolèrent l'intolérable, refuse que les intégristes fassent la loi chez nous et remet un pays sûr et libre à la future génération.

En espérant que cette initiative serve de modèle pour les autres cantons afin que préserver un pays où il fait bon vivre !

L'enregistrement du temps de travail: une relique bureaucratique

Service d'information du Centre Patronal, 25.10.2016

Le dépôt de deux initiatives parlementaires visant à adapter aux besoins d'aujourd'hui la réglementation relative à la durée du travail et à l'enregistrement du temps de travail est bienvenu. Il est en effet souhaitable qu'à l'avenir les travailleurs qui exercent une fonction dirigeante et les spécialistes disposant d'une autonomie comparable ne soient plus soumis à une durée maximale du travail et qu'ils n'aient pas à enregistrer leur temps de travail. Seuls les syndicats considèrent une telle proposition comme une «atteinte généralisée» à la protection des travailleurs.

Un timide compromis

C'est par la voie de l'ordonnance que le Conseil fédéral a réglé, depuis le 1^{er} janvier 2016, l'enregistrement simplifié de la durée du travail et la renonciation à l'enregistrement de la durée du travail. Cette réglementation, dont le but était de franchir un pas vers le monde moderne du travail en diminuant certaines contraintes administratives, est le fruit d'un compromis entre les représentations syndicales et les représentations patronales.

Peuvent ainsi renoncer à l'enregistrement de la durée du travail, les travailleurs qui font l'objet d'une convention collective de travail (CCT), qui peuvent librement déterminer au moins 50% de leur temps de travail, qui perçoivent un salaire annuel brut d'au moins CHF 120'000.- et qui ont signé un accord individuel de renonciation. Les travailleurs pouvant librement déterminer au moins 25% de leur temps de travail peuvent, eux, se limiter à enregistrer uniquement la durée quotidienne du travail fourni, sans autre détail. Là également, un accord collectif ou individuel, selon la taille de l'entreprise, entre l'employeur et l'employé est requis.

On le constate, quiconque veut instaurer le régime de la renonciation à l'enregistrement de la durée du travail doit préalablement avoir conclu une CCT. Une telle réglementation représente un changement de paradigme car l'immense majorité, sinon l'intégralité, des CCT ne concernent que les travailleurs qui ne sont pas au bénéfice d'un rang de cadre. Les cadres quant à eux sont rarement syndiqués.

Une bureaucratie inutile

Il n'a pas fallu une année pour se rendre compte que ces nouvelles dispositions généraient un travail administratif très important. En outre, l'inspection du travail, qui ne doit plus seulement vérifier les documents relatifs à l'enregistrement du temps de travail, mais également les dispositions des CCT, les renoncements individuelles à l'enregistrement et les fiches de salaire, est transformée en police des salaires, ce qui à l'évidence n'est pas son rôle.

Du fait que nombre de PME, en particulier dans le domaine des services, ne sont pas signataires de CCT, elles sont de fait incapables de bénéficier des allègements relatifs à l'enregistrement de la durée du travail. Ainsi, la possibilité de renoncer à l'enregistrement de la durée du travail n'a jusqu'à présent que très peu été utilisée. Dès lors, ces nouvelles règles sont vidées de leur substance et semblent impraticables. Ce constat semble d'ailleurs être partagé par les syndicats.

La nécessité de dépasser une réglementation impraticable!

En mars 2016, deux initiatives parlementaires visant à ne plus lier la renonciation à l'enregistrement de temps de travail à une CCT ont été déposées par Mme Karin Keller Sutter (no 16.414) et M. Konrad Graber (no 16.414), conseillers aux Etats.

Ces interventions demandent d'adapter un droit du travail obsolète aux besoins actuels du monde du travail. Outre l'assouplissement de l'interdiction de travailler le dimanche, la suppression de la durée maximale ou la possibilité de renoncer à enregistrer la durée du travail pour les travailleurs qui exercent une fonction dirigeante et les spécialistes disposant d'une

autonomie comparable, elles entendent légiférer sur les courtes périodes de pointe saisonnière. Il ne s'agit pas d'augmenter la durée annuelle du temps de travail, mais de permettre une répartition plus souple des horaires de travail sur l'année.

Lors de sa réunion du 18 août 2016, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats (CER-CE) a soutenu ces deux initiatives. Contre ce qu'elle estime être une «atteinte généralisée à la protection des travailleurs», l'Union syndicale a immédiatement réagi, en arguant que le stress et l'épuisement professionnel avaient progressé de manière spectaculaire. Elle feint ainsi d'ignorer que, pour un cadre, devoir se plier à des horaires prédéterminés et ne pouvoir décider quand il accomplit ses tâches est aussi un facteur de stress.

Les prestataires de services ne peuvent plus être considérés aux yeux de la loi comme des travailleurs affectés à la production industrielle, pour lesquels la loi sur le travail a été élaborée il y a plus d'un demi-siècle. Il faut dès lors espérer que la CER-CN soutienne à son tour ces deux initiatives afin que notre droit du travail soit adapté aux exigences d'aujourd'hui.

La majorité du Conseil fédéral veut définitivement évincer le peuple suisse

Une majorité du Conseil fédéral a décidé aujourd'hui d'opposer deux contreprojets à l'initiative «RASA» qui vise l'annulation du vote populaire de février 2014. Les choses sont désormais claires:

1. Après le Parlement le Conseil fédéral a lui aussi décidé de ne pas appliquer l'article constitutionnel approuvé par le peuple et les cantons pour la limitation de l'immigration.
2. Le contreprojet à l'initiative RASA proposé par le Conseil fédéral place le droit UE au-dessus du droit suisse, ce qui est une violation évidente de la souveraineté suisse et empêche la limitation d'une immigration de masse incontrôlée de plus de 750'000 personnes en chiffre net durant les dix ans écoulés.
3. L'UDC n'accepte pas ce procédé et le combattra de toutes ses forces afin que la Suisse reste indépendante, que la volonté du peuple soit respectée et que l'immigration de masse incontrôlée soit réduite.



RIE III: une réforme bénéfique à toute la Suisse

Service d'information du Centre Patronal, 13.12.2016

La troisième réforme de l'imposition des entreprises a été élaborée sous la pression internationale, pour remplacer des statuts fiscaux désormais proscrits par des formes d'imposition admises et pratiquées à l'étranger. Il s'agit de ne pas faire fuir des entreprises qui contribuent à la prospérité helvétique, ce qui permettra de limiter les pertes fiscales. Tous les cantons et tous les citoyens peuvent y trouver leur compte.

Donner à la Suisse les mêmes armes que ses concurrents

Le but de la RIE III est donc de maintenir la compétitivité de la Suisse en lui permettant d'utiliser les mêmes armes que ses concurrents. Il s'agit de remplacer les statuts fiscaux non autorisés par d'autres formes d'imposition admises et largement pratiquées à l'étranger. Plus que la venue de nouvelles entreprises, l'enjeu réside dans le maintien de celles qui sont déjà installées. La légitimité de cet objectif est difficilement contestable.

Une réforme pour limiter les pertes fiscales

Les opposants axent leur campagne sur la jalousie et l'animosité envers les entreprises multinationales, accusées de bénéficier de passe-droits et de ne pas payer «ce qu'elles doivent». Le reproche est doublement hypocrite, d'abord parce que la RIE III va précisément égaliser le taux d'imposition des multinationales avec celui des autres entreprises, ensuite parce qu'une partie non négligeable des recettes publiques – et donc des dépenses, y compris sociales – provient des entreprises multinationales. Celles-ci rapportent, rien que pour la Confédération, environ 5,3 milliards de francs, soit la moitié des recettes de l'impôt fédéral sur le bénéfice des entreprises. Dans le canton de Vaud, fortement concerné, leur apport atteint 600 millions de francs, soit 12% des recettes fiscales. Ces entreprises et leurs

employés – quelques 150'000 en Suisse, souvent avec de hauts salaires – entraînent des effets bénéfiques non seulement pour les collectivités publiques, mais aussi pour de nombreuses autres entreprises indigènes.

Ce sont tous ces avantages qui doivent être mis dans la balance lorsqu'on évalue les effets financiers de la RIE III. Même si celle-ci entraîne dans l'immédiat une diminution de recettes fiscales évaluée à 2 milliards de francs (surtout du côté des cantons, mais avec compensation pour moitié par la Confédération), elle permet en réalité de limiter des pertes qui pourraient être nettement plus lourdes en cas d'inaction. Les opposants oublient d'énumérer tout ce que l'Etat ne pourrait peut-être plus financer si ces entreprises prétendument profiteuses allaient s'établir ailleurs.

La modération fiscale ne met pas l'Etat en difficulté

La fiscalité n'est pas une science exacte. Elle repose sur un compromis autour des «points de rupture» en dessous desquels l'Etat n'a plus la possibilité de mener à bien sa mission et au-dessus desquels les contribuables se rebellent (en partant ou en fraudant). Il est par ailleurs dans l'ordre naturel des choses – même si cela choque certains – que l'on accorde quelques égards particuliers aux contribuables les plus mobiles, surtout s'ils rapportent beaucoup.

La RIE III n'est que l'expression d'un tel compromis. Ses effets futurs ne peuvent certes pas être mesurés avec exactitude; mais l'expérience montre que la modération de la fiscalité ne met jamais l'Etat en difficulté et bénéficie à l'ensemble de la population. N'avait-on pas tenté de nous faire croire, il y a quelques années, que la précédente réforme de l'imposition des entreprises (la RIE II) avait entraîné des «pertes fiscales considérables»? Pourtant, lorsqu'on regarde aujourd'hui l'évolution des recettes de la Confédération, on n'en trouve guère de trace...

En adaptant la fiscalité helvétique aux nouvelles règles internationales et en préservant ainsi la présence en Suisse d'entreprises multinationales, la RIE III sert les intérêts de tous les cantons et de tous les citoyens.

Stoppons les naturalisations de masse !



Par Nicolas Fardel,
Membre du comité exécutif élargi

Le 12 février prochain, le peuple suisse devra se prononcer sur la naturalisation facilitée pour la 3ème génération. Cet arrêté fédéral aurait des conséquences néfastes pour notre pays !

Le bon sens voudrait que l'on renforce les contrôles des candidats à la naturalisation. Malheureusement, l'ensemble de la classe politique à l'exception de l'UDC estime que la preuve d'intégration est un détail secondaire au processus de naturalisation. Ils y voient probablement là des opportunités électorales. Une fois de plus l'UDC se dresse comme unique rempart contre le bradage de notre passeport.

La Suisse naturalise déjà beaucoup plus d'étrangers que les autres pays européens en proportion de sa population. 40'000 par années ! Cessons de brader notre passeport et évitons que qu'un droit du sol ne devienne réalité.

En cas d'acceptation, les candidats à la nationalité suisse n'auraient plus besoin de prouver leur intégration dans notre pays. De surcroît, des parents extrémistes pourraient obtenir un droit de séjour définitif grâce à la naturalisation de leurs enfants mineurs.

La naturalisation devrait être la dernière étape d'un processus d'intégration. Elle doit être soigneusement examinée et répondre à des critères précis notamment sur la connaissance d'au moins une langue nationale, du casier judiciaire et de l'indépendance financière.

Les étrangers de la troisième génération sont, pour un grand nombre, déjà en possession du passeport suisse. Ce projet de naturalisation facilitée va complètement dans le sens inverse en octroyant notre passeport à des étrangers qui n'ont jamais effectué la moindre démarche dans ce sens.

Il ne fait pas de doute que la troisième génération d'italiens, d'espagnols ou de portugais soient parfaitement intégrés en Suisse. Cependant, si on se projette au long terme, on se rend compte que ce projet octroiera le passeport aux étrangers des Balkans et par la suite d'Afrique.

Cette pratique de naturalisation laxiste a pour effet que l'octroi de la nationalité ne dépend plus d'une réelle volonté du demandeur mais simplement d'une affaire administrative !

L'UDC et les Jeunes UDC disent clairement NON au projet de naturalisation facilitée le 12 février !



Un trou de 70 millions dans les caisses...



Par Niels Rosselet-Christ
Président des Jeunes UDC Neuchâtel
Rédacteur en Chef de «l'IDEE» Romandie

A Neuchâtel, c'est bien connu, les finances ne sont pas vraiment au beau fixe.

Quelle ne fut pas la stupeur lorsque le Conseil d'Etat, qui avait prévu un budget déficitaire de 14 millions nous a annoncé un déficit plus grand... de 60 millions !

Une gestion désastreuse qui aura des répercussions violentes sur le portemonnaie des contribuables neuchâtelois, une fois de plus. Alors que faire ? Que faire pour ne pas se ridiculiser aux yeux du reste de la Suisse ? Que faire pour éviter une mise sous tutelle de la Confédération d'ici quelques années ? Que faire pour préserver la santé financière déjà précaire des citoyennes et des citoyens de notre canton ?

Neuchâtel dépense plus d'argent qu'elle n'en reçoit. Outre des structures surnuméraires très coûteuses sur lesquelles personne n'arrive à se mettre d'accord quant à leur remaniement, nous avons une bureaucratie trop lourde qui doit absolument être réformée de fond en comble. Tant que l'Etat de Neuchâtel refusera de remettre en question l'intégralité de son fonctionnement administratif, il nous sera impossible de redresser les finances cantonales.

Cet état de fait est l'œuvre d'une gouvernance hégémonique d'un cartel politique composé du PLR et du PS, dont l'art de s'unir pour défendre des intérêts personnels envers et contre tous et au grand dam de l'UDC est devenu une habitude crasse.

L'UDC est désormais le seul parti qui propose des mesures concrètes pour endiguer le marasme dans lequel nous sommes plongés. Le 2 avril prochain, la population sera invitée à renouveler ses représentants aux chambres législative et exécutive. Puisse-t-elle ouvrir les yeux sur cette réalité qui dérange.

NON

à l'adhésion insidieuse à l'UE



LA REDACTION

EDITEURS :

- Union
Centre Jeunes UDC Suisse

REDACTEUR EN CHEF :

- Niels Rosselet-Christ (NE)
nfr@hotmail.ch

REDACTEURS EN CHEF

ADJOINTS :

- Valentin Christe (VD)

REDACTEURS (-TRICES)

PERMANENT(E)S :

- Yohan Ziehli (VD)
- Samuel Jäggi (GE)
- Jérémie Lobsiger (JU)
- Anthony Marchand (FR)

MENTIONS LÉGALES

Directeur de la publication/
Rédacteur en chef: Thomas Fuchs, a/Conseiller national et Conseiller cantonal, Berne-Niederbottigen
tf@thomas-fuchs.ch

Éditeur: Association de soutien SVP/JSVP

Rédaction DIE IDEE, Boîte postale, 3001 Berne
Collaborateurs permanents: Conseiller cantonal Benjamin Fischer, Ackerstrasse 39, 8604 Volketswil, Erich J. Hess, Conseiller national, Berne, Dr. iur. Patrick Freudiger, Conseiller municipal, Langenthal (BE), Laura Bader, Hammerweg 4, 8304 Wallisellen, Niels Rosselet-Christ, Place de la Gare 2, 2103 Noiraigue

Téléphone: 079 302 10 09

Fax: 031 398 42 02

Site internet: www.zeitungidee.ch

Courriel: idee@jsvp.ch

PC-Konto:

Junge SVP Suisse 65-269996-5

COMMENTAIRES ET ANNONCES

Des espaces publicitaires sont disponibles. Nos prix sont à disposition sur demande.

Les membres des Jeunes UDC et sympathisants de toute la Romandie sont libres de poster un article, une lettre ouverte ou un commentaire dans „l'Idée“. Prière de vous adresser au rédacteur en chef pour plus d'informations.

Sauf en cas de dérapage flagrant, nous n'exerçons aucune censure ; les commentaires et lettres ouvertes ne doivent pas nécessairement être en accord avec la ligne de rédaction. Les débats contradictoires nourrissent la réflexion.

CONTACTS

idee@jsvp.ch

+41 (0)78 847 23 90

CCP Jeunes UDC Suisse

65-269996-5

www.jsvp.ch

